



## caution payer a ma place un credit

Par **vaycia**, le **15/01/2012** à **20:57**

en 1998 j'ai pris une gerance d'une boutique de lingerie dont la proprietaire une relation m'a cautionnee un credit de 150 000frs qui au depart a etez refuser par la banque elle a due faire pression etant une femme d'affaire !!elle a menacee de tout retirer ses biens !!bref 6 mois apres malgre ses bilans consequents et en n' ayant rien changer aux fournisseurs ni le nom de l'enseigne ect.....toujours sous ses conseils j'ai due déposer le bilan  
.....faute de chiffres elle avait auparavant fait de grosse liquidation!!!!moi qui etait pas de la partie et au rmi!! j'ai crue sortir du trou .....8 ans apres je me retrouve avec un huissier avec injonction de payer 21 000 euros ??????????????????????s'en suis un proces ou mon avocat a plaider son defaut d'avoir payer la banque,, moi ni connaissant rien en droit ayant perdue au tribunal de commerce nous voila en appelau tgi pour finalement perdre .....a l'heure actuelle j'attends la reponse du tribunal suite a un depot de dossier de surrendettement mais j'ai sue que les dettes de caution paye a notre place ne sont pas effacable ?, que va t'ilo ce passer ??, comment remonter le fil est prouve que cette affaire n'etait pas viable ?,comment puis je me defendre ??, ya t'il prescription?,qu'est ce que je rique car 27 000 euros je suis dans l'incapacite de rembourser?, 60 ans un contrat cdd a quelques centimes pres d'apres le juge !!mes dettes sont effacables ?, vais je avoir une saisie sur salaire que dois je faire je suis traumatisee merci de me conseiller